



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368-23

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 18 octobre 2023, le *Règlement numéro 368-23*, intitulé « *Règlement numéro 368-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin de créer les zones R3-01 et R3-02 à même les zones H2-04 et H2-06* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 novembre 2023.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 23 novembre 2023.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 novembre 2023

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE